



# Lorraine

Septembre 2009



## Révision Générale des Politiques Publiques : une réorganisation territoriale pour moins d'Etat.

### Un pilotage régional

La réforme territoriale de l'Etat dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques se caractérise tout d'abord par le renforcement du rôle régional dans le pilotage des politiques publiques dans cet espace. Cela signifie concrètement la disparition de directions départementales, « absorbées » par de nouvelles directions régionales.

### Le Préfet de Région devient, dans une logique interministérielle, un proconsul, un gouverneur civil.

Elle entraîne aussi le renforcement des pouvoirs du Préfet de Région. En effet, celui-ci devient le « supérieur » hiérarchique des préfets de départements, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors, et le pilote, dans une logique interministérielle, des politiques de l'Etat dans une région. Les directions régionales sont placées sous son autorité directe et non plus sous celle de leur ministère.

### Une recomposition précipitée et aveugle des services de l'Etat.

La redéfinition des directions départementales et régionales fait que, par exemple, en Moselle, trois directions départementales demeurent : direction des territoires, la direction de la protection de la population, la direction de la cohésion sociale. Ainsi celles de l'Agriculture et de l'Équipement sont regroupées au sein de la première. Ces fusions sont menées à la hussarde et dans une logique « esthétique » : dégager des services et des missions transversales et interministérielles. Le dialogue social n'a jamais existé ou de la manière la plus caricaturale possible.

### A la recherche d'économies budgétaires.

L'approche territoriale n'est en réalité que la traduction de la volonté de réduire l'implantation et le rayonnement de la fonction publique afin d'en réduire le coût. Toute autre justification ne serait qu'illusion et mystification.

La réorganisation de l'Etat s'accompagne d'un volet budgétaire : la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOLF) et le choix de Partenariats Public Privé (PPP).

Un PPP est un mode de financement qui consiste entre autres à confier la construction et l'entretien de bâtiments à un groupe privé de BTP. L'Etat ou la collectivité qui le met en place doit alors verser à ce groupe un loyer pour une période donnée, avant de récupérer à terme la pleine propriété des bâtiments.

### Que se passe-t-il en Lorraine avec les PPP ?

En Lorraine, deux collectivités territoriales ont décidé de s'engager dans cette voie : le Conseil Régional de Lorraine pour quatre lycées, le Conseil Général de la Moselle pour la construction ou reconstruction de quatre collèges.

Les arguments avancés pour justifier un tel choix ne sont pas convaincants, ni l'économie budgétaire, ni la plus grande rapidité dans l'exécution du projet, ni la complexité des dossiers nécessitant le «savoir faire» du groupe privé.

Pour la FSU, c'est un marché de dupes et un danger pour les personnels agents.

L'argument d'un moindre coût est contestable : quelle peut être la motivation d'un groupe privé en dehors de l'aspect lucratif, contrairement à une collectivité territoriale qui gère seule cette question ? Les collectivités locales ont acquis désormais le savoir-faire pour gérer elles-mêmes ces chantiers dans le cadre classique des marchés publics.

Enfin, quels seront la situation et le statut des personnels ouvriers (ATEE) chargés de l'entretien de ces établissements ? Le Conseil Régional affirme que cela ne changera rien, que « ses agents » continueront à assurer l'entretien des bâtiments. Le Conseil Général de la Moselle, lui, dit vouloir éviter tout « chevauchement » entre les personnels territoriaux et ceux du partenaire privé : cela signifie clairement que le CG 57 entend transférer les missions d'entretien et de rénovation à l'entreprise privée.



### Sommaire :

La R.G.P.P. ....	p1
Ministère du travail.....	p2
Équipement.....	p2
Ministère de la justice....	p2
Jeunesse et sport.....	p2
Environnement et développement durable..	p3
Consommation.....	p3
Agriculture et forêts.....	p3
Finances.....	p3
La RGPP dans les services déconcentrés de l'Éducation nationale....	p4



## Ministère de la justice

Le Ministère de la Justice est touché comme les autres par la RGPP : suppression de 23 Tribunaux de Grande Instance, 178 Tribunaux d'Instance, 55 Tribunaux de commerce, plus les Tribunaux de prud'hommes. Et en 2009, il sera lui aussi touché par le non remplacement d'un fonctionnaire retraité sur deux. La réforme de la carte judiciaire vise à calquer les trois cartes, judiciaires, pénitentiaires et Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), pour mutualiser plus encore les services et les personnels et finalement s'inscrire dans une régionalisation des missions de l'Etat sous la tutelle du préfet de région.

La DAGE est supprimée au profit d'un Secrétariat Général du ministère. La fusion des trois inspections ne se fait pas dans l'immédiat, faute d'une loi organique mais serait dans la continuité de cette mutualisation.

De même, les commissions précontentieuses ont pour objet de limiter le recours des usagers au tribunal administratif et elles pourraient aussi parfois se substituer

aux CAP.

Le coût et les modalités du transfert des détenus sont à l'étude, pour généraliser la visioconférence au sein maisons d'arrêt, avec un seul avocat commis d'office. Comme pour la réforme du divorce par consentement mutuel également prévue, il s'agit concrètement d'acter une justice à deux vitesses.

La réorganisation territoriale de la PJJ entraîne le passage de 14 à 9 régions, le regroupement de nombreuses directions départementales, avec son lot de mutualisation des services et des personnels. Les personnels sont l'objet d'une forme de harcèlement, avant même que ne soit définie cette nouvelle carte PJJ calquée sur celle de la pénitentiaire. Cela remet en cause la spécificité des missions de la PJJ. Des CTP communs aux deux directions se mettent en place, comme préconisé par la RGPP. Avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, la question du maintien de l'ensemble des services PJJ sur le territoire est posée.

## Ministère du Travail

La RGPP prend forme avec la création des DIRECCTE (Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) qui vont remplacer des structures existantes (DDTEFP et DRTEFP – directions départementales et régionales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

Cette structure sera l'unique interlocutrice des entreprises (sauf pour la fiscalité et l'environnement). Ses missions sont ainsi définies :

- la politique du travail et le contrôle de l'application de la législation du travail,
- les actions de développement des entreprises et de l'emploi, du marché du travail, de la formation professionnelle continue, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales, des services et du tourisme,
- les actions de régulation concurrentielle des marchés, de protection des consommateurs,
- le pilotage des politiques de l'Etat.

Les missions relatives à l'emploi et à la formation professionnelle sont très floues et ne mentionnent même pas la fonction régalienne de l'Etat sur le contrôle des fonds publics destinés à ces missions.

Tout se détermine en fonction des entreprises et de leur compétitivité. On est loin des objectifs précédemment avancés de développement de l'emploi "de qualité" (CDI à temps plein, avec des droits sociaux complets).

**Quant à l'inspection du travail, elle risque d'être noyée dans cette nouvelle structure au service des entreprises, alors que le code du travail lui-même devient de moins en moins protecteur des travailleurs.**

La création des DIRECCTE est un outil de destruction du service public du travail et de l'emploi dont la vocation était jusque là d'être au service des travailleurs et non des entreprises.

## Équipement

Les Directions Départementales de l'Équipement sont appelées à disparaître en janvier 2010.

Cette disparition est aussi celle de nombreux bureaux d'études qui travaillaient au service des communes et de toute une mission de conseil. A la place de ce service de l'Etat, les communes pourront s'adresser à des officines privées (naturellement intéressées aux travaux prévus).

C'est aussi la concession de nouvelles portions du réseau routier, avec à la clé de nouveaux péages, et aussi des risques d'incohérence dans la gestion et l'entretien (par exemple en cas de crise, comme les intempéries).

## Jeunesse et sports

Ce ministère est déjà la victime de nombreuses suppressions de postes. Ce sont maintenant ses missions qui sont profondément remises en cause.

La fin des CREPS (Centres Régionaux d'Éducation Populaires et de Sport) est programmée. Les partenaires privés (associatifs ou pas) empocheront les fonds de la formation, l'Etat ne conservant plus que la certification. Pour le sport, ils seront remplacés par un « Campus olympique et sportif » (décliné avec des campus régionaux) où l'Etat sera associé à des fonds privés et dont l'objectif sera explicitement le haut niveau. C'est toute une politique de sport populaire qui disparaît au profit de l'élitisme.

La seule mission qui restera à ce ministère sera celle de contrôle des établissements et centres de loisir, et non plus leur mise en œuvre. Le seul recrutement qui progresse est celui des inspecteurs généraux, quelques hauts fonctionnaires plus politiques que compétents.

## Finances

Le Ministère des Finances a été un des premiers à mettre la GRPP en œuvre grâce à une fusion spectaculaire, celle du Trésor Public et des Impôts. Sous prétexte de simplification, on accélère une destruction d'emplois massive dans les finances publiques (en Moselle, 300 emplois supprimés depuis 2008). Comment croire que ce service public (qui gère quand même notre argent ...) sera ainsi plus efficace ?

En réalité, depuis toujours, on distinguait le service des impôts chargé de la collecte et le trésor chargé de la dépense. L'usager aura bien affaire à un guichet unique, le SIP (Service Impôts des Particuliers), mais plus loin de chez lui, avec une spécialisation moindre des agents et un encombrement aggravé. Si la question est un peu compliquée, si le SIP est trop loin ou l'attente trop longue, il lui restera le téléphone, internet ou un déplacement lointain, par exemple à l'unique Centre Prélèvement Services du grand Est, à Strasbourg !

Mais les Trésoreries avaient surtout un rôle important de conseil et de contrôle des finances locales, en particulier des petites communes dépourvues de compétences. Depuis 2000, ce sont 700 trésoreries de proximité qui ont disparu. Il doit bien exister des officines privées prêtes à vendre les mêmes services ?

## Consommation

Vous connaissez la DGCCRF ? C'est pourtant la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, qui protège quotidiennement le consommateur dans d'innombrables domaines, des produits relatés aux propriétaires indelicats.

Eh bien inutile d'apprendre ce sigle, il va disparaître. Ses missions seront dispersées dans plusieurs services directement préfectoraux. Il était pourtant précieux d'avoir un service d'Etat de dimension

## Environnement et développement durable

Les envolées lyriques des années 2007-08 sur le « ministère de l'urgence planétaire » (le MEEDDAT) ont vite fait place à une réalité plus désagréable.

Ainsi, les fusions avancent au pas de charge et dans la plus totale confusion et opacité.

En administration centrale, les agents de l'ancienne Direction de l'Eau et ceux des Sites et Paysages sont minoritaires et marginalisés dans leurs nouveaux services. Les compétences et l'expérience acquises sont gaspillées.

Dans les régions, la fusion menée par les préfets va bon train elle aussi, dans des conditions inacceptables : délais intenable, concertation réduite à de la simple information, etc ...

Dans les départements, même chanson, même malaise : les Directions Départementales de l'Environnement et

les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt sont fusionnées en Direction Départementale de l'Environnement et de l'Agriculture, elles-mêmes intégrées dans les futures Directions Départementales, le tout sous l'égide du préfet.

Pour les établissements publics

- les préfets de région deviennent délégués régionaux de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. Comment un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) national peut-il être sous tutelle des préfets de région ?

- l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques doivent se rapprocher sous l'autorité des futures DDT. De même pour l'ONEMA et les Agences de l'Eau.

## Agriculture et forêts

Ce ministère et ses services départementaux regroupent de nombreuses compétences dans l'agriculture, l'agroalimentaire, l'aménagement rural, la forêt, l'eau, l'environnement, la politique sociale agricole... Ces services ont une fonction importante d'expertise et de conseil auprès des communes et de nombreux organismes. Que prévoit la RGPP? Tout simplement, pour 2011, la fin de l'ingénierie publique dans tous ces domaines !

Il faudra donc avoir recours à des bureaux d'études privés, qui d'une part seront payants, d'autre part sont liés à de grands groupes très intéressés à donner des conseils très utiles ... pour eux. Cette dérive peut concerner aussi l'enseignement agricole, public comme

privé. C'est toute une compétence qui est déjà dispersée au gré des suppressions de postes et des réaffectations dans d'autres fonctions. Et de simples services préfectoraux pourront appliquer des politiques diverses selon les rapports de force et les intérêts locaux (par exemple pour l'autorisation d'une installation polluante).

Enfin, des établissements publics régionaux sont en train de regrouper tous les organismes et offices agricoles qui gèrent les aides de la Politique Agricole Commune ou les dispositifs locaux. Ils seront encore plus lointains, difficiles à joindre et étrangers aux réalités locales.

nationale face à des entreprises aux vastes ramifications (du veau aux hormones aux jouets dangereux en passant par les crédits abusifs ...). Comment un simple bureau préfectoral traitera-t-il ces questions à l'abri de toute pression locale ?

Notre type d'économie aurait au contraire besoin d'un puissant service d'Etat, indépendant, avec un personnel nombreux et compétent, facilement accessible au consommateur.



# La RGPP appliquée aux services déconcentrés de l'académie de Nancy-Metz (2003-2009)

## Un processus qui tend au démantèlement

Le Ministère de l'Education Nationale comme tous les autres a été soumis d'abord à une « rationalisation » dans les années 1985/2000 (maintien du périmètre ministériel et des missions mais pression sur les effectifs pour en augmenter la productivité) puis à la Stratégie Ministérielle de Réforme de 2000 à 2006 (réduction du périmètre, des missions et des effectifs, notamment avec le transfert des personnels de service aux collectivités territoriales et introduction de modes de gestion individualisée au « mérite » des personnels) et enfin, depuis 2007, la RGPP (marquée par une réduction accélérée et massive des effectifs, par une « recentralisation » de missions et une « réorganisation du dispositif de gestion administrative, matérielle et financière du service public éducatif à tous les niveaux, de la Centrale à l'Etablissement Public Local d'Enseignement).

## La RGPP réduit le nombre d'emplois administratifs.

Les suppressions d'emplois opérées entre 2003 et 2009 (rentrée 2009 incluse) s'élèvent à 157 postes (l'équivalent d'une grosse Inspection Académique comme celle de Metz) et ont touché presque exclusivement la catégorie C (Adjoints Administratifs). Ne sont pas comptés les 40.3 ETP (Equivalents Temps Plein) administratifs transférés en 2004 aux collectivités territoriales au titre de la gestion des personnels de service. La suppression d'une quinzaine de postes supplémentaires est annoncée aux rentrées 2010 et 2011.

## La RGPP met en difficulté tous les établissements

Rectorat postes	IA postes	EPLÉ postes	GRETA postes	CIO postes	Divers postes	Académie postes
- 37	- 54	- 37	- 9	- 3	- 17	- 157

## La RGPP éloigne l'utilisateur de l'école

Le Rectorat a reçu les missions suivantes auparavant assumées par les 4 Inspections Académiques de Nancy-Metz: la gestion des suppléances et remplacements des Agents Techniciens et Ouvriers de Service et de Santé ; la gestion des payes ; la gestion du Bac et examens professionnels ; la gestion du CDTI ; la gestion de l'aide sociale ; la gestion des Congé Longue Durée et Congé Longue Maladie des enseignants ; la gestion des Bourses des élèves.

Les 4 IA ne doivent leur survie qu'à l'action menée par les personnels. Elles gardent chacune une mission rectorale, plus ou moins importante, qui lui est déléguée.

Une surcharge de travail en découle pour les personnels administratifs des IA et des EPLÉ. Les projets de « fusions » d'établissements et le nouveau schéma de regroupement des Agences Comptables 2008 – 2012 devraient accentuer cette pression.

## La RGPP aggrave les conditions de travail et de vie des personnels

Un tel processus qui rabougrit, délabre et désorganise les services de gestion du service public éducatif s'accompagne

- d'un développement constant de la précarité.

La mise en place d'une plate forme d'information sur le mouvement des personnels enseignants à la Direction des Personnels Enseignants du Rectorat tenue par des étudiants et les suppressions de postes dans les équipes de titulaires remplaçants en sont l'illustration.

- d'un nombre grandissant de cas de « souffrances au travail », conséquence de la dégradation des relations au travail.

## La RGPP est imposée dans l'opacité

Cette politique régressive se caractérise par

- une rétention des informations de la part du Recteur et la mise en sommeil des services d'études et prospective du Rectorat

- une gestion de plus en plus individualisée, inégalitaire et opaque de la carrière des personnels, qui nuit au travail en équipe

- une mise à mal du paritarisme avec la multiplication des Groupes de Travail Académique à qui on donne de plus en plus un rôle de « pré – CAPA ».



**La RGPP est une politique qui dégrade le service public éducatif. Personnels et usagers doivent unir leur force pour y mettre, rapidement, un terme.**